



Section <b>Sièges rehausseurs/sièges d'auto</b>	Page 1 de 1
	Date 30 novembre 2009

<b>Énoncé</b>	Conformément aux dispositions du projet de loi 73 et aux exigences du Règlement 613, WESTS fournira des sièges rehausseurs aux élèves.
<b>Procédures</b>	<p>WESTS fournit des sièges rehausseurs à tous les passagers qui voyagent à bord d'un véhicule comptant moins de 10 places et qui :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• sont âgés de moins de huit (8) ans;</li><li>• pèsent entre 18 et 36 kg (40 et 80 lb);</li><li>• mesurent moins de 145 cm (4 pi 9 po).</li></ul> <p>Des sièges d'enfant orientés vers l'avant seront fournis à tous les passagers qui voyagent à bord d'un véhicule comptant moins de 10 places et qui pèsent entre 9 et 18 kg (20 et 40 lb).</p> <p>En collaboration avec les services policiers locaux, les conducteurs et conductrices d'autobus transportant de jeunes enfants dans des sièges rehausseurs recevront une formation sur la manière de bien installer l'équipement afin de s'assurer que les sièges sont fixés de façon sécuritaire dans leur véhicule.</p> <p>Il incombe aux parents, aux tuteurs et tutrices et au personnel de l'école de veiller à ce que les élèves s'assoient de façon appropriée dans leur siège et à ce que leur ceinture de sécurité soit bouclée avant le départ du véhicule.</p> <p>WESTS peut demander à la direction d'école de vérifier la grandeur et le poids d'un enfant, en collaboration avec les parents et les tuteurs et tutrices.</p> <p>Les sièges rehausseurs demeurent la propriété de WESTS, lequel tiendra une liste d'inventaire à jour de ses sièges rehausseurs.</p>